



UNE NOUVELLE SÉRIE DE NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

Le Canada est l'un des 144 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce et il a été un des membres fondateurs de son prédécesseur, le GATT, en 1948. Le Canada a l'habitude des négociations commerciales internationales.

En novembre 2001, les membres de l'OMC se sont rencontrés à Doha, au Qatar, pour lancer une nouvelle série de négociations sur la libéralisation du commerce. Le travail le plus ardu ne fait que commencer puisque les négociations doivent se poursuivre jusqu'en 2005.

Le « Programme de Doha pour le développement » — qui doit son nom à l'attention toute particulière portée aux pays en développement — implique la tenue de négociations sur un vaste éventail de questions. Parmi les plus importantes figurent la réduction et l'élimination progressive de toutes les subventions à l'exportation, ainsi que la réduction d'autres obstacles au commerce des produits agricoles et non agricoles. Les pourparlers sur la libéralisation du commerce des services seront approfondis.

Les négociations couvriront des questions d'ordre réglementaire. On discutera notamment de la clarification et de l'amélioration des règles concernant les mesures antidumping, les subventions et les droits compensateurs; de l'amélioration des méthodes de règlement des différends; et de la manière d'aider le mieux possible les pays en développement à se conformer aux règles de l'OMC, à un rythme adapté à leurs besoins.

Par ailleurs, les membres jetteront les bases de futures discussions qui porteront sur la transparence des marchés publics, de l'investissement étranger et de la concurrence, et continueront d'apporter des améliorations visant à façonner une OMC plus transparente et plus ouverte.

Les membres discuteront également de l'incidence des règles commerciales sur d'autres questions. Ils examineront entre autres la relation entre les règles de l'OMC et les accords internationaux sur l'environnement.

CE QUE CELA SIGNIFIE POUR LE CANADA

Au fur et à mesure que se dérouleront des négociations, le Canada élaborera des règles pour appuyer ses priorités.

FACILITER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES EXPORTATEURS CANADIENS : L'ouverture du marché mondial des services, qui est actuellement en plein essor, représente un atout et crée des débouchés pour les Canadiens car nous excellons dans ce domaine.

ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES CANADIENNES : La réduction et l'élimination des tarifs et des subventions d'autres pays sur des exportations canadiennes clés, dont les produits agricoles, les produits de la pêche, les aéronefs, l'acier et la construction navale, feront concorder les prix avec les coûts et rendront les exportations canadiennes plus concurrentielles.

